

EXPERIMENTATION PCRS BONNES PRATIQUES





Ce document, aujourd'hui n'est pas achevé et ne répond pas à toutes les questions mais il a vocation à s'enrichir et se compléter au fil des expériences et des situations.

Il est le fruit d'un retour d'expérience sur la gouvernance issue d'une expérimentation en cours et menée conjointement par ERDF, GRDF et le SIEEEN.

Lors de cette expérimentation et des discussions nécessaires à l'élaboration du projet, les aspects techniques ont été réduits au plus simple. L'essentiel des efforts a porté sur l'organisation des relations, la pérennité et la pertinence des choix.



I – Acteurs du projet

A : Définition des acteurs

Qui fait quoi ?

Il est important d'identifier les différents acteurs ainsi que les rôles que chacun sera amené d'endosser.

- Le Coordinateur Local : Clé de voute du système, volontaire, fédérateur et arbitre
- Le Contributeur : Acteur du territoire ayant besoin du PCRS et participant techniquement et financièrement à son élaboration
- Le Consommateur : Acteur du territoire consommateur mais n'étant pas amené à mettre à jour le PCRS



I – Acteurs du projet

B : Définition des moyens

Avec quoi?

Une bonne définition des moyens à mettre en œuvre assure une mutualisation efficace et une bonne visibilité sur l'orientation du projet.

- La donnée : Quelle est la donnée de base, comment va-t-elle vivre ?
- Les moyens humains : Quels moyens humains vont-ils être mobilisés et selon quel rythme ?
- Les outils : Le déploiement d'infrastructures adaptées, optimisant les échanges assurera la pertinence du projet (plate-forme départementale ou régionale, plate-forme nationale).



II – Objectifs et méthodologie

A : Méthodologie et conseils d'ordre général pour travailler un PCRS

Quelques grands principes

- Ne pas amalgamer ce travail avec d'autres considérations,
- Ne pas rédiger une convention à priori,
- Penser à l'étape suivante,
- Chercher la mutualisation des moyens à tous les niveaux du projet,
- Adopter des pratiques et usages adaptés aux besoins des partenaires,
- Élaborer des structures d'accompagnement,
- Bien définir le Territoire d'adhésion au PCRS.

B : Définition du PCRS

Les grands principes de la norme PCRS V 1.0



III – Encadrement de la démarche

A : Questions juridiques :

Adopter une structure stable.

Le PCRS est un projet de mutualisation de données géographiques. La complexité du montage impose un cadre juridique réfléchi.

- Les droits relatifs aux données : Des partenaires apporteront une donnée préexistante, en parallèle, un financement complétant l'existant interviendra de la part d'autres partenaires. Quels vont être les droits de chaque partenaire et comment ceux-ci vont-ils s'exercer ?

Qui est responsable de la qualité de la donnée (exhaustivité, mises à jour, précision, ..).

- La gestion des partenaires : Dans quel cadre va évoluer le PCRS ? Une convention engageant chacun est un minimum.

- Le coordinateur Local : Juridiquement, le Coordinateur Local doit réfléchir à son statut. Celui-ci est-il adapté au projet ou devra-t-il évoluer ?



III – Encadrement de la démarche

B : Questions financières :

Agir en toute transparence.

Le montage financier du PCRS représente un vrai effort d'imagination. La transparence et le partage des coûts est central. L'objectif est de mutualiser au mieux les moyens. Les conditions financières portent sur :

- Un droit d'entrée des partenaires fondé sur des règles précises et inattaquables.
- Des frais de gestion : Une participation fixe couvrant les charges annuelles du Coordinateur Local (ETP, infrastructures,)
Une participation variable fondée sur le volumes des échanges entre le partenaire et le Coordinateur Local.
- Les frais de mises à jour : Les partenaires assumeront le coût des mises à jour selon des modalités précises.



III – Encadrement de la démarche

C : Les éléments techniques:

Limiter les intervenants

- Un marché topographie : Afin de fiabiliser les données et d'optimiser les coûts, il est préférable de centraliser les demandes auprès du Coordinateur Local. Ce dernier émet les commandes auprès d'un ou plusieurs prestataires.
- Un marché de contrôle: Le contrôle des données doit porter sur la structuration, la précision et l'exhaustivité. Certains contrôles peuvent être effectués en interne mais d'autres nécessiteront un prestataire.



IV – Futur du projet

A : Temps régalién

Se projeter

- Le respect du calendrier : Deux dates sont à prendre en compte, 2019 et 2026. Ces deux étapes, en particulier 2019, fixent les priorités des actions à mener.

Il faut également intégrer la problématique des réseaux non-sensibles dans la réflexion.

- L'évolution du PCRS et de la norme : La norme n'est pas figée, elle est amenée à évoluer. Les choix technologiques doivent intégrer cela.

B : Technologique

- la gestion des données et l'Open-Data : Comment intégrer cette dimension dans la réflexion

- Une plate-forme nationale ?



Conclusion

Le guide est en cours de rédaction, de nombreux points restent à clarifier, entre autre l'organisation juridique et financière.

Ce guide ne peut que s'enrichir dans les semaines à venir.

La problématique PCRS est en devenir, l'essentiel reste à produire.



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

